

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-237 rév. 11**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

MAYOLLE VIDEO
16 rue des trois Bourdons
59710 ENNEVELIN

SIREN : 488905936

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-237 rév. 11

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **20/12/2021**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/09/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,

Hélène GIBIERGE*Validé par Hélène GIBIERGE le 20/12/2021*

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-237 Rév. 10.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-237 Rév. 10.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-237 rév. 11

Organisme d'inspection accrédité :

MAYOLLE VIDEO

**16 rue des trois Bourdons
59710 ENNEVELIN**

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 12 - ENVIRONNEMENT

Phase, type et objet des inspections	Référentiels
12.1 - Eau	
<p>12.1.1 - Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs #</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ a) Contrôle du compactage des tranchées ➤ b) Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle ➤ c) Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages 	<p>Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5</p> <p>Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fascicule 70 du CCTG - Ouvrages d'assainissement - Fascicule 71 du CCTG - Fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau - NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement <p>Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé</p>

<p>12.1.3 - Contrôles des réseaux d'assainissement neufs autres que les contrôles de réception</p> <ul style="list-style-type: none">➤ a) Contrôle du compactage des tranchées➤ b) Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle➤ c) Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages	<p>Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel</p> <p>Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour le contrôle des réseaux neufs) et adaptées aux exigences clients</p>
--	---

Accréditation Non Valide

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
Agence de BAPAUME	79 rue du Faubourg de Péronne 62450 BAPAUME	03 66 12 00 05

Date de prise d'effet : **20/12/2021**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Validée par D. PORTIER le 10/12/2021

Damien PORTIER

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-237 Rév. 10.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr
--